



**GOVERNEMENT DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE**

**Rapport trimestriel du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
concernant l'application de la loi du 5 août 1991
relative à l'importation, à l'exportation,
au transit et à la lutte contre le trafic d'armes,
de munitions et de matériel devant servir spécialement
à un usage militaire ou de maintien de l'ordre
et de la technologie y afférente**

Période du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007 inclus

1. Récapitulatif général des licences définitives qui ont été accordées du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007 inclus

1.1. Licences accordées

1) Importation

- nombre total de licences : 33

2) Exportations

- nombre total de licences : 39

3) Transit

- nombre total de licences : 0

1.2. Licences refusées

1) Importations

- nombre total de licences : 0

2) Exportations

- nombre total de licences : 0

3) Transit

- nombre total de licences : 0

2. Récapitulatif des licences accordées pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007 inclus

Légende:

- La catégorie "matériel" subdivisée dans les catégories suivantes:

La catégorie **matériel militaire léger** comprend les armes que l'on peut classer sous l'appellation "armes légères et petites et munitions".

La catégorie **matériel semi léger** comprend les mortiers, les grenades, les explosifs les missiles et leurs parties, pour autant que ces équipements ne soient pas repris dans la catégorie matériel léger ou dans la catégorie matériel lourd.

La catégorie **matériel lourd** comprend le matériel également repris dans le registre des Nations Unies (infra 2.2.4), ainsi que les composantes.

La catégorie **autre** comprend les équipements électroniques, le matériel optique, les radars, les appareillages de communication et tout autre matériel qui n'est pas repris dans l'une des autres catégories.

- La catégorie "destinataire" est subdivisée dans les catégories suivantes:

La catégorie **état**.

La catégorie **industrie** comprend tous les produits qui ne constituent pas un produit fini ou qui doivent être intégrés dans d'autres systèmes: par exemple, la poudre ou les écrans à intégrer dans un système radar. Cette catégorie comprend aussi les pièces et les parties nécessaires à ce type de marchandises.

La catégorie **usage particulier** comprend tous les produits finis destinés au secteur privé au sens large. Il peut s'agir d'armes de chasse, de pistolets et de revolvers destinés à la protection privée, aux services de gardiennage privés ou aux collectionneurs.

Autres: tous les produits qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus.

2.1. Importations

2.1.1. Résumé

IMPORTATIONS	
Nombre total de licences d'importations	33
Valeur totale	829.709 Euros
Nombre total de demandes d'importations refusées	0
Valeur totale des demandes refusées	0 Euro

2.1.2. Par pays d'origine

ORIGINE: Allemagne		
Nombre de licences: 9	Par catégorie fournisseur	Etat: Industrie: 1 Particulier: Autres: 8 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 9 Semi- léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	282.470 Euros	

ORIGINE: Canada		
Nombre de licences: 3	Par catégorie fournisseur	Etat: Industrie: Particulier: Autres: 3 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 3 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	220.000 Euros	

ORIGINE: Danemark		
Nombre de licences: 1	Par catégorie fournisseur	Etat: Industrie: Particulier: Autres: 1 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	1.946 Euros	

ORIGINE: Israël		
Nombre de licences: 1	Par catégorie fournisseur	Etat: Industrie: 1 Particulier: Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: Semi- Léger: Lourd: Autres: 1 (matériel optique)
Montant total en euros	5.000 Euros	

ORIGINE: Etats Unis d'Amérique		
Nombre de licences: 2	Par catégorie fournisseur	Etat: Industrie: 1 Particulier: Autres: 1 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 2 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	10.737 Euros	

ORIGINE: Suisse		
Nombre de licences: 17	Par catégorie fournisseur	Etat: Industrie: Particulier: Autres: 17 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 17 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	309.556 Euros	

2.2. Exportations

2.2.1. Résumé

EXPORTATIONS	
Nombre total de licences d'exportation	39
Valeur totale	4.904.535 Euros
Nombre total de demandes d'exportation refusées	0
Nombre total de demandes refusées	0 Euro

2.2.2. Par pays de destination

DESTINATION: Algérie		
Nombre de licences: 1	Par catégorie destinataire	Etat: 1 (Défense Nationale) Industrie: Particulier: Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: Semi- Léger: Lourd: Autres: 1 (matériel de télécommunication)
Montant total en euros	416.675 Euros	

DESTINATION: Allemagne		
Nombre de licences: 2	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: Autres: 2 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 2 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	2.250 Euros	

DESTINATION: France		
Nombre de licences: 20	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: 18 Autres: 2 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 20 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	38.295 Euros	

DESTINATION: Géorgie		
Nombre de licences: 1	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: 1 Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	500 Euros	

DESTINATION: Italie		
Nombre de licences: 2	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: Autres: 2 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 2 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	11.942 Euros	

DESTINATION: Lybie		
Nombre de licences: 1	Par catégorie destinataire	Etat: 1 (Défense) Industrie: Particulier: Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: Semi- Léger: Lourd: Autres: 1 (matériel de télécommunication)
Montant total en euros	205.579 Euros	

DESTINATION: Espagne		
Nombre de licences: 1	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: 1 Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi-Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	550 Euros	

DESTINATION: Russie		
Nombre de licences: 1	Par catégorie Destinataire	Etat: Industrie: Particulier: 1 Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: 1 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	12.000 Euros	

DESTINATION: Turquie		
Nombre de licences: 6	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: 6 Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: 6 Semi-Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	5.100 Euros	

DESTINATION: Etats-Unis d'Amérique		
Nombre de licences: 1	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: 1 Particulier: Autres:
	Par catégorie matériel	Léger: Semi- Léger: Lourd: Autres: 1 (pièces d'avions)
Montant total en euros	4.204.244 Euros	

DESTINATION: Suisse		
Nombre de licences: 3	Par catégorie destinataire	Etat: Industrie: Particulier: 2 Autres 1 (armurier)
	Par catégorie matériel	Léger: 3 Semi- Léger: Lourd: Autres:
Montant total en euros	7.400 Euros	

3. Licences accordées et refusées pour le développement d'une capacité de production d'armes, de munitions et de matériel spécialement destiné à un usage militaire

Conformément à l'art. 17 de la loi du 5 août 1991, ce rapport doit contenir une section spécifique sur l'exportation de matériel et de technologies qui, dans le pays de destination, servent à développer la capacité de production pour l'armement, les munitions et le matériel spécialement destiné à usage militaire.

Pour le deuxième semestre de 2007, aucune licence relative au matériel et technologies visés n'a été accordée par la Région de Bruxelles-Capitale.

4. Interprétation des chiffres et des tableaux

Les tableaux (infra) donnent un aperçu du nombre total de demandes qui ont été approuvées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces tableaux reprennent uniquement les licences relatives aux transactions définitives.

Les importations et les exportations temporaires dans le cadre de participations à des manifestations étrangères (foires, concours de tir de même que des réparations qui s'effectuent en Belgique ou à l'étranger) ne sont pas reprises. En effet, il ne s'agit que d'une opération "aller-retour", les biens retournant dans leurs pays d'origine.

Les tableaux ne comportent pas non plus les renouvellements de licences. Un renouvellement concerne le solde restant en quantité d'une licence déjà accordée mais qui est prolongée pour une année supplémentaire. Le renouvellement de licences d'exportation constitue un acte technique dans la continuité des décisions prises antérieurement. En effet, de nombreux marchés portent sur plusieurs années, alors que la durée de validité d'une licence est d'un an.

Les transactions à destination des pays NELUX ne sont pas non plus reprises dans ce rapport dans la mesure où elles ne requièrent pas de licences tant à l'importation qu'à l'exportation.

Les tableaux ne reprennent pas les licences accordées sous le régime de la Directive européenne 91/477 relative aux échanges intra-communautaires en matière d'armes, munitions, pièces détachées et composants. Cette directive porte sur les mouvements d'armes de chasse, d'armes de sport, de pistolets et de revolvers, ainsi que les composants, les munitions et leurs éléments dans l'Union Européenne. La Directive 91/477 prône plus de souplesse pour le trafic intra-communautaire que vers les pays tiers, ce qui implique un système de contrôle moins strict que celui prévu pour les pays tiers. Actuellement, l'émission des documents prévus par la Directive se fait manuellement sans appui informatique; et, qui plus est, ces documents ne contiennent aucune référence quant à la valeur des marchandises.